



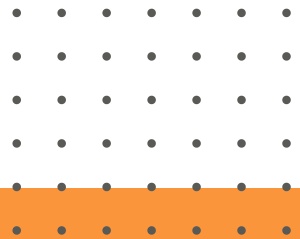
10 ANS DU PARCOURS D'INTÉGRATION

EN WALLONIE

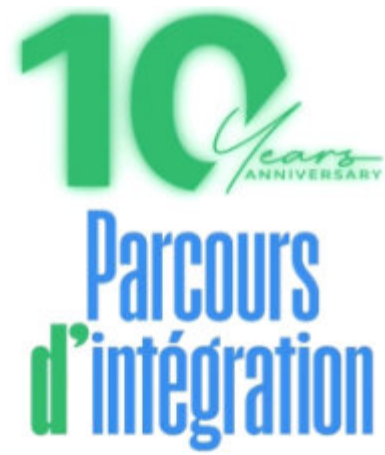
Rétrospectives
et perspectives



Avec des experts
et acteurs de terrain



SYNTHÈSE DU COLLOQUE



Sommaire

3 Introduction

- 3 Nicolas Contor (DisCRI)
- 4 Yves Coppieters (ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités, de l'Economie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes)

5 Temps 1 – Rétroacte du parcours

- 5 Benoîte Dessicy et Catherine Hachez (DisCRI)
- 8 Antoine Roblain (Migrant Voices)

10 Temps 2 – Réflexion sur la notion d'intégration

- 10 Reza Kamzadzadeh (Centre Exil)
- 11 Elsa Mescoli (CEDEM)
- 13 Christine Mahy (RWLP)

14 Temps 3 – Perspectives

16 Conclusion

- 16 Nicolas Contor (DisCRI)

INTRODUCTION

Le présent document constitue la synthèse du colloque intitulé « 10 ans du parcours d'intégration en Wallonie - rétrospectives et perspectives ». Cet événement, organisé le 20 mai 2025 à l'UNamur, est le fruit d'une collaboration entre les 8 Centres Régionaux d'Intégration de Wallonie et le DisCRI¹.

Cet événement avait pour triple objectif de :

- poser un regard rétrospectif et critique sur le parcours d'intégration en Wallonie de 2014 à aujourd'hui ;
- questionner la notion d'intégration dans ses différentes dimensions ;
- identifier les perspectives pour l'intégration des personnes étrangères au regard des évolutions législatives et politiques à l'œuvre.



Nicolas Contor (DisCRI)

Nicolas Contor, vice-président du DisCRI, introduit la journée en la replaçant dans son contexte institutionnel, avec d'une part l'implémentation du nouveau décret wallon, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2025, et, d'autre part, les nouvelles orientations politiques contenues dans les déclarations politiques des gouvernements fédéral et régional. À un moment charnière de la politique d'intégration, ce colloque constitue, pour le DisCRI, une opportunité de **réfléchir à l'intégration de demain**, et ce en associant tant les expertises du terrain que les savoirs scientifiques.

Nicolas Contor salue par ailleurs la présence de nombreux participants et participantes à cette journée, témoignant de l'intérêt, de la vitalité et de la diversité du secteur qui se préoccupe, de près ou de loin, de l'intégration des personnes étrangères.

¹ Le DisCRI a été agréé en tant qu'Observatoire wallon de l'intégration des personnes étrangères au 1^{er} juillet 2025.

Yves Coppieters (ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités, de l'Economie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes)

Le ministre Yves Coppieters commence son allocution en s'excusant de ne pas avoir pu être présent lors du colloque. C'est pour cette raison qu'il tient à adresser quelques mots aux participant·es, via une courte vidéo.

Le ministre Yves Coppieters **félicite chaleureusement les différents acteurs** pour ces 10 ans passés à construire, à expérimenter et à mettre au point les pratiques liées au Parcours d'Intégration (PI). Il insiste sur le fait que ces **10 années sont porteuses d'une grande fierté**, des milliers de personnes ayant trouvé un appui pour se former, s'orienter, apprendre, que ce soit la langue française ou le fonctionnement de nos institutions, et accéder à leurs droits. Il félicite donc en particulier les CRI, les ILI, les communes, les CPAS, les services d'interprétariat et les institutions accompagnant les MENA.

Le ministre Yves Coppieters insiste sur le fait que **l'intégration n'est pas un chemin à sens unique, mais un processus réciproque**. C'est un engagement partagé entre les personnes qui arrivent et la société d'accueil. Cela rejoint **l'ambition d'une Wallonie inclusive et solidaire, riche et fière de ses diversités**. Derrière chaque PI, il y a une histoire, c'est-à-dire un vécu personnel, un certain espoir mais aussi certaines épreuves. Cependant, il y a toujours, chez les personnes accueillies, une volonté de participer à une vie sociale, économique et culturelle de la Région wallonne. Cette participation est la clé d'une cohésion durable.

Le ministre Yves Coppieters met en avant le fait qu'une nouvelle étape s'est ouverte avec l'entrée en vigueur du **nouveau décret du 14 mars 2024**, appliqué depuis le 1er janvier 2025. Il s'agit d'une **réforme majeure de la politique d'intégration**, construite à partir des réalités du terrain. Deux objectifs sont, principalement, visés :

- **professionnaliser** davantage les dispositifs liés au PI;
- **améliorer l'accompagnement** proposé.

TEMPS 1 – RÉTROACTE DU PARCOURS

Benoîte Dessicy et Catherine Hachez (DisCRI)



i. D'un parcours d'accueil vers un parcours d'intégration: regard historique

Benoîte Dessicy et Catherine Hachez entament leur allocution en retraçant l'historique du parcours d'intégration de 2010 jusqu'à aujourd'hui.

Avant 2010, l'accompagnement des personnes étrangères en Wallonie est du ressort des acteurs locaux et s'apparente plutôt à un accompagnement de trajectoire individuelle voire familiale.

Entre 2010 et 2014, les Centres Régionaux d'Intégration (CRI), en collaboration avec les opérateurs de terrain, cadastrent l'existant et construisent les **contours d'un premier accueil** pour répondre aux besoins des primo-arrivants. Les CRI se voient progressivement confier un rôle d'organe faitier pour toutes les questions spécifiques qui touchent à l'intégration des personnes primo-arrivantes. C'est à cette époque que les premiers Bureaux d'Accueil des Primo-Arrivants (BAPA) voient le jour.

Le décret de mars **2014** vient **formaliser le parcours d'accueil** en Wallonie. Ce parcours inclut alors un accueil initial, une formation à la langue française, une formation citoyenne et une orientation socioprofessionnelle. Les BAPA, organisés par les CRI, sont chargés de l'accueil initial et évaluent les besoins spécifiques des personnes pour ensuite les orienter efficacement vers les opérateurs spécialisés. Contrairement au modèle flamand, plus centralisé, le décret formalise donc un parcours dont le déploiement s'appuie sur l'expérience et l'expertise du tissu associatif local.

En **2015**, une **circulaire** vient préciser les contours du parcours d'accueil, rendant **obligatoire le module initial**. Ce module comprend un bilan social, une orientation dans les démarches administratives et une information sur les droits et devoirs en Belgique. La seconde phase du parcours, incluant la formation linguistique, la formation à la citoyenneté et l'orientation socioprofessionnelle reste, à ce stade, facultative.

En avril **2016**, le décret est modifié : **le parcours d'accueil devient parcours d'intégration et l'obligation est étendue à l'ensemble des étapes précitées**. Le texte reconnaît également le rôle primordial des Initiatives Locales de Développement Social (ILDS), futures Initiatives Locales d'Intégration (ILI), qui fournissent des services essentiels à l'inclusion des personnes étrangères et d'origine étrangère.

Les intervenantes soulignent le glissement de paradigme qui s'opère avec ce changement de dénomination : le dispositif met désormais l'accent sur l'aptitude des personnes à s'intégrer dans la société belge. Cette nouvelle orientation dans les politiques d'intégration s'inscrit dans un contexte marqué par les attentats terroristes, le climat sécuritaire qui en découle et certains amalgames entre immigration et terrorisme.

En décembre **2018**, un nouveau décret vient **renforcer le parcours et son caractère obligatoire**. Cela se traduit par une augmentation des heures de formation en langue française et à la citoyenneté, par la mise en place d'une base de données informatisée par l'administration wallonne pour faciliter le suivi des personnes, et par la mise en œuvre d'un dispositif de sanctions en cas de non-suivi du parcours. Ces modifications entraînent une réorganisation des équipes et des méthodes d'accompagnement au sein des CRI et des associations, souvent dans un contexte de ressources limitées et de délais serrés. Si les concertations entre acteurs se poursuivent afin de préserver l'esprit initial du dispositif - celui de faciliter l'accueil des personnes dans leur nouveau lieu de vie -

elles révèlent aussi les tensions générées par une évolution du cadre qui tend à complexifier les missions et à renforcer les injonctions administratives.

En mars **2025**, une nouvelle réforme entre en vigueur, dix ans après l'adoption du premier décret. Certaines revendications portées de longue date par les acteurs de terrain sont entendues, comme **l'allongement du délai** accordé aux personnes pour achever leur parcours ou la prise en compte de situations complexes justifiant une dispense de l'obligation. Ces avancées s'accompagnent toutefois d'une **nouvelle phase de restructuration et de rationalisation de l'offre** de formation et de service, et ce dans une logique d'efficience. Le secteur, tout en reconnaissant la nécessité d'optimiser les actions, se voit désormais contraint de démontrer la pertinence de ses interventions au regard des réalités du terrain. Les intervenantes soulignent l'importance de cet enjeu afin de garantir le bon fonctionnement du dispositif et son accessibilité sur l'ensemble du territoire, y compris dans les communes éloignées des grands centres urbains.

ii. Le Parcours d'intégration : de quoi parlons-nous ?

Dans un second temps, les intervenantes donnent un **aperçu du parcours d'intégration** dans sa forme actuelle.

Le parcours d'intégration est un dispositif d'accueil et d'intégration accessible aux personnes étrangères et d'origine étrangère, obligatoire pour les personnes primo-arrivantes (certaines dispenses étant prévues par le décret). Celui-ci est organisé par les 8 Centres Régionaux d'Intégration et se déploie en 4 axes.

Le premier axe, le **module d'accueil**, est dispensé par un CRI. Il comprend un bilan social, une séance d'informations aux droits et aux devoirs, un test de positionnement du niveau de français (si nécessaire), ainsi que la signature d'une convention entre le CRI et la personne.

Le second axe est la **formation à la citoyenneté** de 60 heures, organisée par une ILL reconnue. Cet axe a fortement évolué depuis ses débuts, passant de 20 à 60 heures en 2018, permettant ainsi aux personnes de suivre des modules plus complets, avec parfois des moments de pratiques, de visites d'institutions locales... La méthode préconisée est celle d'une méthodologie interculturelle et active, favorisant les échanges et la co-construction des savoirs plutôt que l'assimilation de modes de vie locaux.

L'axe 3, la **formation à la langue française**, est dispensé par un opérateur reconnu par le décret. L'évolution de cet axe depuis 2018, passant d'une durée de 120 à 400 heures, a été reçue favorablement par le réseau au vu de l'importance de la connaissance du français pour toute intégration sur un territoire francophone. Les intervenantes soulignent toutefois certaines difficultés rencontrées par les personnes pour suivre l'ensemble des heures demandées (garde d'enfants, horaires de travail, problématiques sociales et de santé multiples entre autres).

Le dernier axe, **l'orientation socio-professionnelle**, consiste en un accompagnement de minimum 4h, effectué par le Forem et/ou le CRI. Les intervenantes soulignent le rôle essentiel des CRI pour faire le lien entre les secteurs de l'intégration et de l'insertion socio-professionnelle et pour lever certains freins en amont de l'insertion (premiers questionnements relatifs au monde du travail en Belgique ou concernant les codes culturels en vigueur par exemple).

Les deux premiers axes du parcours sont obligatoires pour toute personne, tandis que la formation à la langue française et l'orientation socio-professionnelle sont activées si cela s'avère nécessaire eu égard au niveau de langue de la personne ou à ses besoins identifiés lors du module d'accueil.

Ces axes sont complétés par des **rendez-vous de suivi** obligatoires, au minimum semestriels, entre le CRI et la personne afin d'évaluer et de réadapter, si nécessaire, son plan de formation. Au terme du parcours, une attestation de fréquentation du parcours d'intégration est délivrée. Depuis 2025, la personne primo-arrivante a 36

mois pour le compléter. Le décret assure la gratuité de toutes les activités organisées dans le cadre du parcours d'intégration, en ce compris les prestations d'interprétariat.

iii. Le public du Parcours : entre obligation et choix

Dans un troisième temps, les intervenantes évoquent la question du public cible du parcours car, si la définition du public visé est précisée dans le décret et inchangée depuis ses débuts, la **réalité de terrain** est plus **complexe**.

Deux principales catégories de personnes sont effectivement concernées par le parcours : d'un côté, le public soumis à l'obligation énoncée dans le décret, de l'autre, le public volontaire, composé de personnes qui s'engagent dans le Parcours sans y être légalement contraintes. Les intervenantes soulignent que **ce caractère volontaire est toutefois à nuancer** car certaines personnes y sont fortement incitées, voire indirectement obligées. Ceci est notamment le cas de certaines personnes souhaitant introduire une demande de nationalité, ou des personnes ayant conclu un contrat PIIS avec un CPAS.

Selon elles, cette obligation relative place parfois les travailleurs sociaux face à une mission délicate : évaluer l'intérêt réel de la personne à suivre le Parcours, en jonglant entre obligation légale, pression sociale ou institutionnelle, et motivation personnelle.

Les intervenantes relèvent également la question de la **temporalité du parcours**. Face à des parcours marqués par la précarité, les ruptures, voire des traumatismes profonds, l'accompagnement des personnes en exil nécessite parfois de temporalités singulières, bien éloignées du parcours normé prévu par les dispositifs institutionnels. La question du temps – et plus précisément du respect des temporalités individuelles – apparaît ici comme un point aveugle des politiques d'intégration. Cette tension entre efficacité administrative et reconnaissance des trajectoires humaines invite à interroger, de manière critique, les réformes successives qui structurent le Parcours d'intégration sur des bases de plus en plus rationalisées.

iv. En 10 ans de parcours, l'évolution des métiers de l'accompagnement

Les intervenantes mettent ensuite en lumière six évolutions majeures depuis la mise en place du parcours, ayant profondément modifié le rôle et la posture des travailleurs de première ligne des CRI.

Premièrement, l'organisation du travail des CRI a été impactée par une augmentation significative du nombre de bénéficiaires, couplée à une diversification des profils et à un accroissement des demandes.

Deuxièmement, la structuration progressive du parcours, avec un cadre de plus en plus normatif, a induit une multiplication des actes professionnels et une intensification des pratiques pour les CRI.

Troisièmement, la professionnalisation de l'accompagnement a pour revers de la médaille une charge administrative croissante et une reconfiguration du métier d'accompagnateur, en lui conférant une dimension technico-bureaucratique plus marquée.

Quatrièmement, la dimension interculturelle inhérente au métier de l'accompagnement dans les CRI est aujourd'hui bousculée par l'évolution du cadre légal et les exigences de résultats. D'où la question soulevée par les intervenantes : comment habiter la fonction d'accompagnateur interculturel dans un contexte d'obligation et de contrainte ?

Cinquièmement, outre les évolutions réglementaires, les CRI ont été confrontés à deux crises majeures ces dernières années. La première concerne la pandémie de COVID-19 et la réorganisation du travail de première ligne qui en a découlé. La seconde est l'afflux des personnes arrivées d'Ukraine avec des besoins urgents, la

situation ayant également un impact considérable sur l'offre en logement et en formation. Ces événements ont mis en lumière la nécessité de flexibilité, d'adaptation rapide, et d'un renforcement des partenariats locaux.

Enfin, les questions d'immigration, d'intégration et de nationalité sont devenues des enjeux politiques majeurs, au niveau régional, fédéral et européen. Les décisions législatives qui en découlent ont des impacts directs sur les pratiques des CRI.

En dix ans, le métier d'accompagnateur a profondément évolué et les **défis** sont nombreux: adaptation constante, articulation entre contrainte et accompagnement, maintien d'une posture humaniste dans un contexte politique et administratif de plus en plus normatif. Les intervenantes soulignent dès lors la nécessité de **penser ces mutations entre professionnels, pour construire l'avenir du travail social dans les CRI.**

v. Et l'interculturalité dans tout ça ?

Partant de la définition de l'intégration telle qu'elle figure dans le décret, les intervenantes rappellent l'ambition fondatrice du parcours, à savoir qu'il demeure un **levier d'émancipation, un tremplin vers l'autonomie et la participation citoyenne.** Cette vision d'une intégration interculturelle irrigue l'ensemble du dispositif, qu'il s'agisse de:

- la **formation à la citoyenneté** comme espace d'échanges et de questionnements mutuels, loin des approches descendantes ou normatives;
- la **posture professionnelle** des travailleurs sociaux et des formateurs, qui accompagnent les personnes tout au long de leur parcours, en s'appuyant sur une éthique de la relation, faite d'écoute, de reconnaissance des trajectoires individuelles et de respect des identités multiples;
- des **projets collectifs**, qui visent à favoriser la rencontre, la participation active et la construction d'un vivre-ensemble où chacun peut trouver sa place.

Antoine Roblain (*Migrant Voices*)

Antoine Roblain représente le **projet Migrant Voices** (ci-après MV), mené avec son collègue **Emmanuele Politi**, ainsi qu'avec **Soha Abboud** et **Zacharia Bady**. Antoine Roblain met en avant le fait que, si l'on souhaite évaluer une politique publique qui a pour but l'émancipation des individus, il faut la **regarder du point de vue du public lui-même**. Avant le projet de MV, cela existait peu, ce qui ne permettait pas de prendre en considération la diversité de l'ensemble des publics.



Pour aborder cette diversité, une **enquête quantitative** a été menée, en collaboration avec tous les CRI, auprès de **1 171 primo-arrivant·es** et, plus récemment, **250 ukrainien·nes**. Antoine Roblain note qu'un nouveau rapport va être, prochainement, publié sur la crise ukrainienne. Cette enquête revient sur les aménagements qui ont dû être faits durant cette période.

Les enjeux particuliers du PI ont été abordés du point de vue des publics, selon deux types d'approches:

- **une approche explicite**: MV a interrogé les personnes sur les difficultés et les utilités perçues du PI dans sa globalité;
- **approche comparative**: le but est de comparer des publics au tout début du parcours et à la fin du PI.

Pour ce qui est des difficultés perçues, MV a dégagé, avec l'aide des CRI, une **série de difficultés possibles rencontrées par les publics**. Le premier constat est que près de **70% des personnes interrogées considèrent qu'elles n'ont pas ou peu de difficultés**. Antoine Roblain souligne que l'intérêt est de comprendre qui sont les

personnes qui ont des difficultés. Une série d'analyses met en évidence certains profils, où **la question de la langue revient de manière transversale**. En effet, les personnes ayant un faible niveau de langue rencontrent davantage de difficultés, tout comme les personnes qui ont demandé une protection internationale. Il existe, également, un **profil genré**, les femmes originaires de pays où elles sont exclues de la vie publique rencontrant plus de difficultés.

En ce qui concerne les utilités perçues, la même démarche a été adoptée. De nouveau, **la majorité des personnes constate que le PI est utile**. Le profil de la minorité de personnes percevant moins son utilité, rejoint celui évoqué précédemment. Viennent s'y ajouter **les personnes ayant un faible niveau d'éducation**. Ces résultats sont une porte ouverte à de prochaines enquêtes interrogeant les raisons et les possibles interprétations de ces résultats.

L'autre approche a été de **distinguer et de comparer des personnes en début et en fin de parcours, ou au début et à la fin d'un module**. Cela permet non seulement d'identifier l'objectif et l'intérêt principal du PI, mais aussi d'envisager la question de l'émancipation. Il est difficile de travailler cette dernière question, surtout quand il s'agit de personnes ayant des profils et des trajectoires de vie très différents. MV a abordé la question **sous l'angle des capacités**. La capacité est la capacité perçue par l'individu de pouvoir réaliser ses objectifs de vie. D'autres sentiments de capacité ont été évalués, comme de comprendre l'administration, trouver ou changer d'emploi, développer un réseau social, comprendre les modes de vie et les coutumes.

En règle générale, MV met en évidence une **évolution du sentiment de capacité entre le début et la fin du PI**. En allant plus finement dans l'analyse, Antoine Roblain remarque des différences entre les modules du PI. **Les évolutions sont les plus significatives dans le module de langue**, qui est un facteur central d'évolution des capacités. Le module d'insertion socioprofessionnelle a aussi un impact, mais il reste cantonné au sentiment de pouvoir chercher et trouver un emploi.

MV a observé une évolution plus modeste des capacités en lien avec le **module de citoyenneté**. Cela a poussé les chercheur·ses à observer plus précisément les différents profils. Ce module a un impact pour les profils de **femmes venant de pays où elles ont connu une forte exclusion de la vie publique**. La question de la langue dans laquelle le module est donné a aussi un impact.

Une autre analyse comparative a été menée. MV a comparé les effets des modules du PI entre les publics dits «classiques» et ukrainiens. **Le module de citoyenneté a un effet important pour les ukrainien·nes**. Plusieurs pistes d'interprétation ont été évoquées :

- la question de la langue, le module étant donné dans la langue des participant·es ;
- la question de la temporalité, le PI ayant été mis en place très rapidement pour les personnes arrivées sur le territoire et le module de vie quotidienne ayant été directement opérationnel. Ce n'est pas le cas du public classique ;
- la question du caractère obligatoire, le PI ne l'étant pas pour les ukrainien·nes à l'époque.

Antoine Roblain termine en mentionnant le fait qu'il faut **prendre en compte les récentes évolutions du décret et ses possibles impacts sur les capacités**. Il insiste sur le fait que beaucoup de choses seraient encore possibles dans le cadre d'une collaboration entre MV et les acteurs de terrain. Un axe futur de recherche pourrait être d'étendre la recherche à l'ensemble de la Wallonie, la majorité des publics interrogés étant issus du bassin liégeois. L'intérêt est de comprendre, aussi, comment ces logiques locales se font en fonction des différentes réalités de terrain. Antoine Roblain appelle de ses vœux de **pouvoir continuer la collaboration avec les CRI et les autres acteurs de terrain**.

TEMPS 2 – RÉFLEXION SUR LA NOTION D'INTÉGRATION

Reza Kamzemzadeh (Centre Exil)

Selon les mots de Reza Kamzemzadeh, «**l'exil rend le destin des personnes tout à fait individuel**». Comme aucune culture ne prépare ses membres à l'exil, ceux-ci ne peuvent pas toujours s'appuyer sur des expériences ou une éducation antérieures pour faire face aux difficultés auxquelles ils vont être confrontés à l'arrivée, dans le pays d'accueil.



Parmi ces nouvelles difficultés, se pose la question de se définir et de se raconter, générant dans la foulée de nombreux **questionnements identitaires**. Reza Kamzemzadeh donne ainsi l'exemple de se définir «en tant qu'iranien» (alternative: «en tant que national de tel pays»), définition impensée lorsque l'on se trouve dans son pays d'origine. Cette définition de soi va progressivement se construire dans le pays d'accueil et être influencée par le regard porté par cette société qui l'accueille sur le pays d'origine. Cette capacité de pouvoir se définir et se raconter est par ailleurs imposée aux personnes par les politiques d'immigration et d'intégration.

Sur le plan identitaire, les personnes exilées sont confrontées à une double difficulté («le dilemme de l'étranger»): s'adapter à son nouveau contexte de vie tout en gardant le lien avec son passé et ses groupes d'appartenance. Pour en parler, l'intervenant introduit la notion d'**intégration psychique**, comme un processus vécu par les personnes pour mettre en récit ce qu'elles sont en train de vivre ici et maintenant et parvenir à l'articuler avec leur passé.

Reza Kamzemzadeh souligne dès lors que les personnes exilées font face à une **crise**, entendue comme la capacité nécessaire à tout être humain pour s'adapter à un nouvel environnement. À l'instar de la «crise d'adolescence», quitter sa terre natale pour arriver dans un monde nouveau peut générer renfermement, tristesse (sans que cela soit nécessairement synonyme de dépression), interrogations sur le sens de la vie... **qu'il convient d'accepter et d'accompagner** pour en sortir petit à petit, **sans pour autant la pathologiser d'emblée**.

L'intervenant questionne enfin la notion d'autonomie – boussole de nos politiques d'intégration, d'éducation, etc. – notion parfois incomprise par les personnes elles-mêmes, tant elle n'est pas toujours transposable ou traduisible dans une autre langue ou dans un autre contexte. C'est notamment le cas pour les personnes venues de pays où prédominent deux grandes institutions, l'État (souvent répressif dans ces cas) et la famille (seul rempart qui défend l'individu). Or, les organisations qui touchent de près ou de loin à l'intégration de ces personnes en Wallonie se situent entre ces deux institutions: il s'agit donc de **tenir compte de ces représentations** des personnes lorsqu'on leur parle d'autonomie.

Elsa Mescoli (CEDEM)



Elsa Mescoli considère que ce colloque est un moment important car il permet de remettre sur la table des éléments de discussion et de débat autour de la notion d'intégration en Europe et en Belgique. Sa présentation a pour objectif de **croiser la dimension théorique** permettant de conceptualiser la notion d'intégration avec l'évaluation d'expériences de terrain vécues par les opérateurs de formation et les personnes migrantes. Cet exposé est tiré de l'étude réalisée par le CEDEM et le Spiral en 2018-2019².

Elsa Mescoli met en avant le fait que les politiques d'intégration, en Europe, s'inscrivent dans **l'histoire des États nations**, définissant les critères d'accès à leur territoire et à l'exercice d'une pleine citoyenneté. Cela a permis de définir qui étaient les citoyens nationaux et les «étrangers» à intégrer. Petit à petit, **l'intégration est devenue une véritable question de société**, en lien avec le maintien de son bon fonctionnement ainsi que la reproduction de ses normes et de ses valeurs. Elsa Mescoli remarque qu'il existe **une certaine convergence en Europe** concernant les politiques d'intégration. Il s'agit d'une convergence des objectifs ayant pour ambition de définir ce que serait une intégration «réussie». Cela a mené à une certaine **standardisation des modèles nationaux** articulés, notamment, autour de la notion de «citoyenneté». Cependant, cette définition ne correspond pas nécessairement à celle que l'on retrouve sur le terrain, en particulier auprès des opérateurs de formation et des bénéficiaires de ces mesures politiques.

À partir des années 1990, le **multiculturalisme a cédé la place à une logique assimilationniste**. En effet, le multiculturalisme est vu comme un échec à cause de la persistance de comportements jugés «déviants» car portant atteinte à la société d'accueil. Une nouvelle stratégie s'est alors imposée : celle de **l'intégration civique** fondée sur l'emploi, la participation politique, la connaissance du pays et l'adhésion aux valeurs, notamment libérales. Ainsi, l'accent est mis sur **l'engagement individuel des personnes migrantes** recevant une injonction implicite d'intégration.

Dans les années 2000-2010, de nombreux pays européens ont développé un parcours d'intégration en Europe le plus souvent rendu obligatoire. Pour autant, les formes concrètes de ce parcours sont variables d'un État à l'autre. Ces modèles montrent, généralement, une volonté d'aller vers **l'inclusion des personnes migrantes**, en étant inspirés des droits humains. L'intégration est envisagée comme étant à **double sens**, les personnes migrantes et la société d'accueil devant s'adapter l'une à l'autre. Cette dernière doit créer les **conditions d'une participation pleine et entière** des personnes migrantes sur le plan économique, social, culturel et politique. L'accent est souvent mis sur l'intégration socio-professionnelle, celle-ci devant permettre cette participation active des personnes migrantes à la vie socioéconomique du pays et garantir une autonomie financière de la part de celles-ci, notamment en réduisant leur dépendance à l'aide sociale. Cette logique entraîne une **très forte pression sur les individus**.

Les pouvoirs publics s'appuient sur les acteurs de terrain pour mettre en œuvre la politique d'intégration. Cependant, Eva Mescoli souligne que cette politique n'est pas toujours efficace en **ne répondant pas toujours aux besoins** des premiers concernés. Les barrières structurelles à l'intégration, comme prévue par les politiques, sont nombreuses (absence de reconnaissance des diplômes, discriminations, barrières linguistiques et sociales, etc.). Les acteurs de terrain jouent un **rôle ambivalent** en étant, à la fois, le relais des institutions et des pouvoirs publics, et le rempart face à leurs défaillances.

² Le rapport est disponible à l'adresse suivante : <https://www.iweps.be/publication/evaluation-parcours-dintegration-dispositif-isp-dedies-aux-primos-arrivants-wallonie/> Un exposé plus complet est également disponible en vidéo à l'adresse suivante : https://www.youtube.com/watch?v=0Mxl4lqpxg4&ab_channel=CRICharleroi

En Belgique, il existe des différences importantes entre les approches francophones et flamandes de l'intégration. L'intervenante caractérise l'approche de l'intégration en Wallonie, en 2018-2019, comme une approche qui se situe entre **l'assimilationnisme et le multiculturalisme**. Le degré d'intervention de l'État belge dans le processus d'intégration se situe, quant à lui, entre le **laisser-faire et l'interventionnisme**.

L'évaluation du PI menée par le CEDEM et le Spiral, en 2018-2019, a adopté une approche qualitative. Cette analyse de la mesure politique a été pensée, en premier lieu, pour **évaluer son application sur le terrain**. Cette étude a été menée dans une logique transdisciplinaire et participative.

Pour résumer les résultats obtenus, les dispositifs d'intégration sont perçus comme **répondant à certains besoins des personnes migrantes et comme étant utiles**. Cependant, ils ne prennent pas toujours en compte l'ensemble des situations vécues et la complexité de ces situations, notamment la question de **la santé mentale et du logement**. **L'interculturalité reste peu valorisée**. Certaines actions menées par les acteurs de terrain, non prévues par les pouvoirs publics, peuvent amener aux mêmes résultats, comme les actions de lutte contre la discrimination sur le marché de l'emploi.

Au niveau de la cohérence du dispositif, les **informations sur le PI sont souvent incomplètes ou peu accessibles** pour les personnes migrantes. Les formations peuvent être en **concurrence**, **les délais sont longs** pour y accéder et les **déménagements** compliquent la situation des personnes concernées. Le PI ressemble parfois à un parcours du combattant. Il est influencé par d'autres politiques, notamment au **niveau fédéral** (régularisation, naturalisation, accueil des demandeurs de protection internationale, etc.), sur lesquelles les acteurs de terrain n'ont pas de prise directe.

L'offre n'est pas harmonisée à l'échelle du territoire, cela étant dû, principalement, à l'hétérogénéité du secteur associatif. Les opérateurs sont nombreux, ils dépendent de financements variés et les **communes ne jouent pas toujours pleinement leur rôle** dans l'orientation et l'information des bénéficiaires. La qualité des collaborations entre les acteurs de terrain et les communes varie selon les zones géographiques, ce qui crée des **inégalités d'accès aux dispositifs** pour les bénéficiaires.

Le CEDEM et le Spiral, par la voix d'Eva Mescoli, **recommandent d'aller vers une société intégrée**. Trois axes sont identifiés :

- **travailler sur la société d'accueil** en finançant l'interculturalité, en sensibilisant les communes, en renforçant la promotion de la diversité culturelle, en luttant contre les discriminations et en mettant en place une procédure de reconnaissance des compétences ;
- **renforcer la cohérence entre les dispositifs du PI et de l'insertion socio-professionnelle** en informant les bénéficiaires, en rendant les parcours plus souples, en définissant mieux les rôles de chacun ;
- **améliorer la mise en œuvre du PI et du dispositif d'insertion socio-professionnelle** en augmentant l'offre d'interprétariat, en optimisant les ressources et en améliorant l'accessibilité de l'offre.

Eva Mescoli termine en insistant sur le fait que des éléments du rapport ont été présentés et discutés avec les cabinets ministériels et les opérateurs de terrain. Depuis 2019, des changements, des réformes et d'autres recherches ont été mis en œuvre. Le rapport publié par le CEDEM et le Spiral a été un **outil dont les acteurs se sont saisis** dans les négociations et les consultations sur le terrain. Ce travail va probablement continuer à être discuté dans les années à venir.

Christine Mahy (RWLP)

Christine Mahy entame son intervention en rappelant l'importance de **faire le lien**, tant dans le débat public que dans les actions politiques, **entre la lutte contre la pauvreté structurelle et les problématiques liées à l'intégration** des personnes étrangères. Dans une société mettant les personnes en concurrence, le RWLP préconise d'éviter les clivages entre personnes implantées sur un territoire et celles arrivées récemment.



L'intervenante souligne également l'importance de tenir compte des particularités vécues par les personnes migrantes. Selon «les témoins du vécu» qui se sont exprimés au sein du RWLP, cette prise en compte se traduit par la possibilité de conquérir ce que ces personnes nomment le «pouvoir de vivre» et d'accéder à un «**droit à l'aisance**». Ce droit à l'aisance est entendu comme une forme d'apaisement, de sérénité, de bien-être, de temps pour se projeter. Il se concrétise dans une série de droits fondamentaux, avec en premier lieu le droit au logement, suivi du droit à l'alimentation, du droit à la santé physique et mentale, d'un accueil dans les structures scolaires et de la petite enfance, de l'accès aux télécommunications ainsi que le fait d'avoir un statut administratif.

Pour Christine Mahy, les 10 ans du Parcours d'Intégration sont une opportunité pour **demandeur un contrat de confiance entre d'une part le pouvoir politique et de l'autre, les personnes concernées et les acteurs qui les accompagnent**. Il s'agit de réfléchir à la manière de retrouver une proportionnalité égale entre un secteur très investi et l'investissement du politique. Dans un contexte de pathologisation de la pauvreté, il s'agit aussi de réfléchir à la manière de produire des réponses collectives face à ces problématiques, permettant aux personnes concernées et celles qui les accompagnent d'être réellement entendues.

TEMPS 3 – PERSPECTIVES



Consultables à l'adresse suivante

https://youtube.com/playlist?list=PLxaF6S9s6BxWcZqR1hx_unJVj_e2yLE2d&si=S1jL3UnjcbMR0M3M



Laetitia Gigot (SPW), Farid Nagui (DisCRI), Cécile Thoumsin (Fédération des CPAS), Muriel Wiliquet et Céline Schiltz (COFI), Olga Dounskaïa (COPILI), Sophie Hubert (Concertation MENA), Daniel Martin (Setis)

Concernant les perspectives qui s'ouvrent avec la réforme, **Laetitia Gigot**, Directrice du Département «Intégration et égalité des chances» au sein du **SPW Intérieur et Action sociale**, pointe avant tout la perspective de qualité. Ce souci de qualité se traduit par l'amélioration continue du parcours d'intégration et des formations, par la professionnalisation des acteurs, par la simplification des dispositifs, et par la consolidation du secteur, passant d'une logique facultative à une logique d'agrément. Ces perspectives s'inscrivent dans une visée d'égalité des chances et de lutte contre les discriminations, l'obligation imposée aux bénéficiaires ayant comme corollaire un devoir de qualité de la part de tous les opérateurs.

Farid Nagui, président du **DisCRI**, met cette réforme en perspective dans un temps plus long, en soulignant la dynamique d'adaptation et de régulation permanente dont ont dû faire preuve les acteurs du secteur avec la succession de 4 réformes en 10 ans. Il dégage ensuite les deux chantiers majeurs pour le secteur de l'intégration pour 2025 avec d'une part, la mise en place de la réforme actuelle et d'autre part, les mesures fédérales annoncées - telles que les tests de citoyenneté, la rigidification du regroupement familial, l'augmentation significative du prix de la demande de nationalité... Il attire l'attention sur l'impact de ces mesures pour l'intégration en Wallonie, allant à l'encontre d'une vision interculturelle et inclusive de l'intégration, et sur l'enjeu, pour les opérateurs, de continuer à proposer un accompagnement interculturel dans un cadre de plus en plus normatif.

Cécile Thoumsin, conseillère à la **Fédération des CPAS**, rappelle le rôle primordial des CPAS dans le parcours des personnes étrangères, ceux-ci étant souvent un premier guichet pour aider et accompagner ces personnes. Elle pointe ensuite les principaux défis pour les CPAS en matière d'intégration: la nécessité de former leurs travailleurs et d'adapter les pratiques des CPAS face à des publics hétéroclites et parfois porteurs de traumatismes, l'inscription de certains pouvoirs locaux dans la logique «ILI» et les enjeux de l'agrément, ainsi que l'impact de certaines mesures fédérales sur les CPAS. Elle rappelle également l'importance, à l'échelon local, d'une coordination entre les opérateurs du tissu associatif et les pouvoirs publics.

La **COFI**, la coupole des fédérations d'ILI, relaye, par l'intermédiaire de **Muriel Wiliquet** et de **Céline Schiltz**, certaines inquiétudes du secteur quant aux perspectives futures. Ces préoccupations concernent d'une part les mesures fédérales, avec un climat de suspicion et un risque de différenciation entre les bénéficiaires, ainsi qu'un éloignement de la vision de l'intégration portée en Wallonie. D'autre part, au niveau wallon, la COFI relève les

parcours toujours plus difficiles vécus par les personnes étrangères et la mise en tension des ILI. Pour les perspectives, les intervenantes appellent à fonder les politiques sur une analyse des besoins et non uniquement sur des considérations budgétaires, à penser l'évaluation des politiques en tenant compte de la plus-value sociale des actions, et à soutenir les expériences innovantes notamment en matière d'insertion socio-professionnelle.

La **COPILI**, avec la présence d'**Olga Dounskaïa**, pointe quant à elle les impacts déjà visibles de certaines mesures en matière de séjour et d'accueil. Elle invite également l'assemblée à être attentive à l'évolution du parcours en Flandre (parcours payant, excluant certaines catégories de personnes et incluant un examen) et ses influences possibles sur l'évolution du parcours en Wallonie. Elle partage le constat d'épuisement des équipes au sein des ILI et les difficultés liées au délai de réponse de l'administration quant à leur financement.

Sophie Hubert, pour la **Concertation des services d'accompagnement des services MENA et anciens MENA**, souligne plusieurs avancées de la nouvelle réforme pour ce type de services : la reconnaissance d'un cadre et d'un financement, ainsi qu'une charte déontologique pour encadrer la posture professionnelle des travailleurs. Elle rappelle également que la programmation territoriale prévue devrait faire l'objet de quelques ajustements pour coller à la réalité. En matière de perspectives, l'intervenante pointe plusieurs défis au niveau fédéral, avec notamment la problématique des tests d'âge et la question de l'accueil, et au niveau régional, avec l'accès à un logement décent et à un service de santé mentale, l'accompagnement des familles réunifiées... En outre, deux autres perspectives sont la professionnalisation des tuteurs et le soutien aux initiatives de parrainage.

Au niveau de l'interprétariat en milieu social, **Daniel Martin** du **Setis wallon** souligne deux perspectives pour l'avenir, à savoir la possibilité de délivrer des modules de citoyenneté en langue d'origine et la création d'un Observatoire comme structure d'appui pour le secteur et comme force de proposition. Au vu du contexte politique en vigueur, il invite les travailleurs sociaux à resserrer les rangs pour faire valoir leur vision de l'intégration.

Farid Nagui abonde dans ce sens, en rappelant que le parcours constituait un des outils de la politique d'intégration mais qu'il n'était certainement pas le seul : il pointe dès lors l'importance de « veiller aux deux côtés de la pièce », en ne travaillant pas uniquement sur les devoirs des personnes étrangères mais également sur leurs droits. Selon lui, c'est aussi de cette manière que l'interculturalité ne reste pas cantonnée à une vision mais devient un acte au quotidien. Cette préoccupation est partagée par **Sophie Hubert**, qui rappelle l'importance de travailler sur le double sens de l'intégration, notamment par la sensibilisation des personnes « autochtones ». Pour exemplifier son propos, elle interroge la manière de mieux intégrer les classes DASPA³ au sein même d'une école, afin d'éviter que les jeunes exilés se retrouvent uniquement entre eux.

Au niveau des ILI, la **COFI** rappelle également la combativité, la mobilisation et la créativité des équipes. La **COFI** et la **COPILI** soulignent par ailleurs la concertation avec l'ensemble des acteurs, publics et associatifs, qui a prévalu tout au long du processus de révision du décret et au-delà. À ce sujet, le **SPW** rappelle que tous les acteurs de l'intégration partagent un même objectif et que l'obligation imposée aux bénéficiaires a comme corollaire un devoir de qualité de la part de tous les opérateurs.

Face à la tendance à l'activation dans un contexte d'État social actif, **Cécile Thoumsin** rappelle que les CPAS feront de leur mieux pour accompagner et être innovants, avec les moyens qui leur seront octroyés. La **COFI** insiste également sur le fait de concrétiser la simplification administrative et d'accélérer le processus décisionnel lié au financement. Selon les intervenantes, les mots-clés de cette réforme doivent être la confiance envers les opérateurs et la dignité des personnes étrangères.

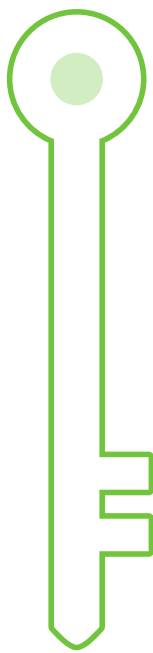
³ Dispositif d'Accueil et de Scolarisation des élèves Primo-Arrivants et Assimilés

CONCLUSION

Nicolas Contor (DisCRI)

Nicolas Contor, dont l'intervention clôt et résume la journée, fait part des éléments qu'il a retenu des différentes présentations de la matinée ainsi que de la table ronde de l'après-midi. Il évoque notamment les points à garder en tête et à défendre pour le futur du parcours d'intégration.

Concernant le parcours d'intégration en lui-même, il est important de se rappeler que c'est encore un dispositif jeune. Il a été remanié et renforcé progressivement et connaîtra encore des évolutions dans le futur et sera recalibré et amené à évoluer. Selon Nicolas Contor, **la synthèse historique du CAI** faite en début de journée, met en exergue différents points-clés.

- 
1. Il est important d'envisager sereinement l'implantation de la nouvelle réforme, pour mettre fin aux recommencements constants dans ce domaine, comme la sortie de nouveaux décrets ou d'autres nouvelles décisions politiques.
 2. Un point positif est que, contrairement à la Flandre, le parcours d'intégration en Wallonie est encore accessible à tous, public obligé comme public volontaire. C'est un aspect qu'il est primordial de défendre, car c'est une plus-value certaine pour les personnes étrangères.
 3. Le modèle flamand peut aussi être source d'inspiration, dans la mesure où il intègre le 4^e pilier, c'est-à-dire le volet qui porte sur la participation du public à la vie de la société d'accueil. C'est une dimension, pour l'instant absente du modèle wallon, qu'il serait intéressant d'intégrer.
 4. De plus, l'aspect de l'insertion socio-professionnelle est un enjeu majeur à développer dans le futur. Ce serait un axe à travailler, la version actuelle du parcours n'y consacrant que 4 heures.
 5. La dimension interculturelle du parcours d'intégration ne doit pas être oubliée, et même, au-delà du seul parcours, dans l'ensemble de la politique d'intégration. Il est important que des actions soient menées pour mettre efficacement en relation et en interaction les publics étrangers avec la société d'accueil.

Plus globalement et pour finir, le parcours d'intégration doit pouvoir continuer, dans ses développements futurs, à être un outil d'émancipation, d'autonomie et de participation sociale, et non un outil d'assimilation.

Le **projet Migrant Voices** soulève plusieurs constatations et réflexions concernant principalement les modules de citoyenneté proposés dans le cadre du parcours d'intégration. Il va de soi que le niveau de maîtrise de la langue a un impact direct sur les contenus proposés au public. En cela, proposer des modules de citoyenneté en langue d'origine pour les personnes avec un niveau de français inférieur au niveau A2 est une belle perspective. Il est aussi important de préserver une logique dans la temporalité du parcours d'intégration et de mettre en avant la perception du sentiment de capabilité.

La présentation suivante de **Reza Kamzmezadeh du Centre Exil** aborde l'aspect de la santé mentale et du trauma des personnes migrantes. Il souligne bien que personne n'est préparé à l'exil. L'exil est une expérience individuelle qui bouleverse tous les aspects de la vie. La personne en migration est amenée à penser son identité à travers le prisme de la société d'accueil. C'est une considération qu'il est important de prendre en compte dans les dispositifs (peut-être trop «ethno-centrés») proposés justement par les sociétés d'accueil. L'intégration passe aussi par un aspect souvent oublié, l'intégration psychique. Enfin, l'enjeu des travailleurs sociaux est de pouvoir investir le champ qui se situe entre la famille et l'État.

D'un point de vue politique, l'intervention d'**Elsa Mescoli du CEDEM** montre qu'il est important de ne pas glisser vers un modèle assimilationniste. La question de la mise à l'emploi, qui témoigne d'une vision économique de l'intégration, occupe aussi beaucoup de place dans les réflexions actuelles. Quelles qu'en soient les conséquences, positives ou négatives, il est certain qu'un travail doit être mené sur cette question. Certaines pistes de solutions ont d'ailleurs été évoquées tout au long de la journée. Il est primordial de poursuivre le travail d'analyse des politiques publiques, et surtout d'associer les principaux intéressés à l'évaluation des politiques qui les concernent.

Enfin, **Christine Mahy (RWLP)** attire l'attention sur la tendance à l'invisibilisation de personnes étrangères dans les stratégies de lutte contre la pauvreté. De plus, il est important de rester attentif à ne pas glisser vers la facilité d'opposition des précarités, et céder à la tendance à créer des boucs émissaires. Un enjeu majeur est de pouvoir conquérir le pouvoir de vivre et le droit à l'aisance, en mettant le focus sur les droits fondamentaux (accès au logement, alimentation, santé, école, etc.)

La **table ronde** organisée l'après-midi a permis d'échanger et de débattre sur les différentes **perspectives du parcours d'intégration**. De ces échanges émergent des points positifs: la volonté commune de continuer à donner du sens aux actions entreprises et de consolider la professionnalisation du secteur. Nicolas Contor souligne les consensus sur la nécessité de simplification, de concertation, d'évaluation, de faire secteur et de préserver l'égalité des chances. Des éléments déjà en place sont encourageants: le cadre MENA renforcé, le contenu des modules de citoyenneté en langue d'origine. L'interculturalité et l'importance de la charte associative sont des éléments centraux à ne pas oublier, comme socle commun.

Toutefois, l'incertitude est un élément qui se dégage du débat: entre contraintes budgétaires, impact des mesures fédérales et fragilités liées au nouveau décret, le secteur exprime une réelle inquiétude. La perte de moyens sur le volet de la santé mentale des bénéficiaires est un de ces sujets d'inquiétude.

Au cœur de ces échanges se trouve la question du calibrage de l'offre. Cet élément est perçu de manière ambivalente, tantôt positif ou négatif selon les sensibilités, mais il est clair que cela reste un enjeu central.

Enfin, il est important, pour Nicolas Contor, de terminer sur une touche d'espoir, en mettant en exergue deux éléments qui ont été mis en avant durant la journée:

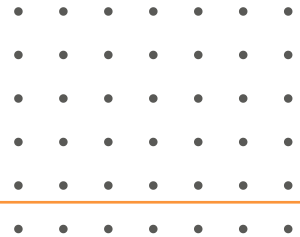
- la nécessité de resserrer les liens sectoriels pour regagner de l'autonomie et de la liberté,
- l'importance de pouvoir changer le paradigme pour transformer les personnes étrangères d'objet relationnel en sujet relationnel grâce à un contrat de confiance.



Observatoire de l'Intégration ASBL

Place Gustave Falmagne, 5
5000 Namur
Tél: +32 81 43 55 31
E-mail: info@observatoireintegration.be
Web: observatoireintegration.be

Numéro d'entreprise: 0463 756 505
RPM: Namur
IBAN: BE21 0019 4555 8403



Images d'illustration: unsplash.com, freepik.com

Éditeur responsable: Régis Simon, président de l'Observatoire de l'Intégration ASBL.
Réalisation avril 2026.